



Un trop perçu de loyer non rembourser

Par **ladye76**, le **22/02/2013 à 14:59**

[fluo]bonjour[/fluo]rnsuite a un déménagement un loyer a été viré au propriétaire qui n'avait pas lieu et celui ci ne veut pas le rendre sachant que mes parents non signé dit bail et sorti de logement qui disait qu'il y avait des travaux a faire et moi je l'ai eu au téléphone et ne veut rien savoir je lui est envoyé une mise endemeure qui est resté sur la seule réponse je n'aime pas vos menace et depuis le chèque n est toujours pas revenu je souhaitez lui envoyé un lettre d'injonction mais je ne sais pas comment on fait et je souhaitez savoir çï il y a des frais pour mes parents merci d'avance

Par **Lag0**, le **22/02/2013 à 15:33**

Bonjour,rnPuisque vous avez envoyé une mise en demeure, vous avez du fixer un délai au bout duquel vous saisissez la juridiction compétente si la somme n'était pas remboursée. Il faut donc passer à l'acte...rnLa juridiction compétente est le tribunal d'instance.

Par **ladye76**, le **22/02/2013 à 15:59**

je suis tout a fait d'accord je suis allez voir sur internet pour avoir une lettre d'injoction a remplir mais si l'envoie au tribunal pour qu'il la signe est ce que c'est un acte gratuit car mes parents non pas de gros revenu il faut pas que cela leurs coute plus chere que le loyer merci d'avance

Par **Lag0**, le **22/02/2013** à **18:18**

Le cout est de 35€.